

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |

**MISSION D’ASSISTANCE ET D’EXPERTISE EN GENIE CIVIL et MECANIQUE**

Règlement de la consultation (RC)

**Direction Territoriale**

**Bassin de la Seine et Loire aval**

**Unité Territoriale**

**Boucles de la Seine**

**Bureau Maitrise d’Ouvrage**

Marché à procédure adaptée (MAPA) selon les articles L2123-1 et R2123 du code de la commande publique.

Textes applicables : Code de la commande publique (1er avril 2019) et CCAG PI de 2021.

L’offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de la date limite de remise des offres Août 2024 ou de remise des offres finales. Ce mois est appelé « mois zéro » (m0).

**PROJET**: Mission d’assistance et d’expertise en génie mécanique sur les portes amont/aval et les vannes des aqueducs de l’écluse n°2 d’Amfreville-sous-les-Monts

Référence projet : UBS\_BMOA\_ECLUSES 220M\_AMFREVILLE

Affaire suivie par : Roger LAHAYE

**Contacts** : [roger.lahaye@vnf.fr](mailto:roger.lahaye@vnf.fr) \_ Tél : 06 11 18 74 22

Numéro d’engagement juridique : 202X-XXXXX

# Objet de la consultation

La consultation concerne une mission d’assistance et d’expertise en génie mécanique sur les portes amont/aval et les vannes des aqueducs de l’écluse n°2 d’Amfreville-sous-les-Monts, située en bord de Seine au PK 202. Ce projet a pour objectif de réaliser un diagnostic détaillé afin de définir des choix techniques pour la modernisation, la fiabilisation ou le remplacement des équipements.

# Conditions de la consultation et remise des offres

## Procédure

La procédure de consultation est celle de la procédure adaptée (MAPA) en application des articles L2123-1 et R2123 et suivants du code de la commande publique.

## Pieces constitutives du marché

Par ordre de prévalence :

* Le présent document faisant office d’Acte d’engagement (AECCP)
* Les annexes de l’AECCP
* L’offre de prix détaillée remise par le titulaire

## Visite de site

La visite sur site est **obligatoire** pour soumissionner au présent marché. Elle permettra aux entreprises de prendre connaissance des ouvrages, des contraintes d’accès pouvant impacter les différentes prestations à réaliser et les moyens à prévoir, ainsi que de réaliser une consultation sur site des plans des ouvrages disponibles

Le candidat aura la responsabilité de solliciter le maitre d’ouvrage afin d’organiser une visite du site via la plateforme PLACE. Le candidat aura la charge de prouver sa participation à une visite par le biais du dépôt d’une attestation de visite avec son dossier de candidature. Cette attestation lui sera remise par le maitre d’ouvrage à l’issue de sa visite.

Aucune revendication liée à une éventuelle méconnaissance des lieux et des prestations ne pourra être opposée à VNF lors de l’exécution du marché. Il est établi que tous les éléments visibles ou identifiables avant l’ouverture du chantier sont réputés connus de l’entreprise, et ne pourront motiver une remise en cause des prix après passation du marché.

Il est rappelé que les personnes circulant sur les ouvrages de navigation doivent être équipées de leurs équipements de protection individuels (chaussures de sécurité, casque et gilet de sauvetage avec sangle sous-cutale).

## Documents à produire

Votre proposition doit comprendre, au titre de la candidature et de l’offre, les documents suivants :

* Une offre de prix faisant apparaître le coût forfaitaire pour chaque élément de mission. A noter que :
  + Pour permettre une analyse pertinente de l’offre, le coût homme/jour ainsi que le nombre de jours affecté à chaque élément de mission devra apparaître.
  + Trois prix pour mémoire sont également demandés : une réunion en visio, une réunion en présentiel (locaux de l’UTI à Conflans-Sainte-Honorine, un déplacement sur l’ouvrage d’une demi-journée). Ces trois prix peuvent être déclinés selon les qualifications des membres de l’équipe projet concernés. A défaut de distinction, le taux affiché vaudra pour tous les membres de l’équipe sans distinctions de qualification.
  + Les prix forfaitaires sont réputés inclure l’ensemble des déplacements, réunions, échanges écrits oraux et frais matériels nécessaires à la bonne complétude de l’élément de mission concerné.
* Une note explicative (max 3 pages) permettant de juger :
  + la compréhension du besoin par le candidat ;
  + la méthodologie proposée par le candidat pour chacun des éléments de mission ;
  + L’organisation de l’équipe projet (les CV et références de l’équipe doivent apparaitre en annexe de la note - non comptée dans le nombre de page).
* Un Rib et un extrait Kbis récent (moins de 6 mois)
* Le présent document complété, daté et signé
* L’attestation de visite obligatoire

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt (les DC4 pourront être directement fournis au stade de la consultation). Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## Condition de remise des plis

La date limite de remise des offres est fixée le **30/08/2024 à 12h00**

La transmission des documents par voie électronique est imposée et effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches-publics.gouv.fr.

En utilisant la référence : UBS\_BMOA\_ECLUSES 220M\_AMFREVILLE

Vous pouvez utiliser cette même plateforme pour toute demande complémentaire.

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

## Critères de sélection

Les propositions reçues avant expiration du délai de remise des offres seront analysées, notées sur 100 points puis classées en fonction des critères suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **CRITÈRES D’ATTRIBUTION** | **POINTS** |
| Le prix sera apprécié par rapport à l'offre la moins disante.  Dans laquelle :  MOMD : Montant, de l'offre, la moins disante.  MOJ : Montant de l'offre jugée. | *40* |
| Critère technique jugé selon :   * La compréhension du besoin (15 points) * La qualité et de la pertinence de la méthodologie d’étude (20 points) * L’adéquation de l’organisation de l’équipe projet aux enjeux du projet ainsi que la pertinence des moyens matériel alloués à l’opération (15 points) * La faculté de chacun des membres de l’équipe à répondre aux besoins de l’opération via une analyse des CV et références passées (10 points) | *60* |

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## Négociations

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'ouvrir une phase de négociation avec les candidats. La négociation peut porter sur tous les éléments de l’offre, notamment le prix. La négociation pourra prendre la forme d’échanges écrits (mails, plateforme PLACE, courriers...) et/ou d’entretiens (téléphonique, visioconférence ou réunion physique).

# Conflits d’intérêt

Le candidat prend les mesures nécessaires pour prévenir toute situation susceptible de compromettre l’exécution du futur marché. Un conflit d’intérêt peut résulter notamment d’intérêts économiques, de liens familiaux ou sentimentaux, ou toutes autres relations ou tous intérêts communs. Tout conflit d’intérêt pendant la consultation doit être signalé sans délai et par écrit à VNF. Le candidat doit prendre immédiatement toute mesure nécessaire pour y mettre fin et en informe VNF.

# Réclamations et conflits

Le tribunal compétent est celui de de Cergy-Pontoise :

2-4 boulevard de l'Hautil

BP 30322

95027 Cergy-Pontoise cedex

tél. : 01 30 17 34 00

greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

<http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.